

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 13 Votants : 19 Ont voté : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 5	L'an deux mil vingt, le treize février à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept février deux mille vingt, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire. Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAUKE, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Sébastien BLANC, Christophe PINEL, Bénédicte JOUVE, et Ernest FRANCO Absents : Pascale TURMEL-LOTTEAU, Dominique REGNIER, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Françoise ROUBIN, Thierry DILLENSEGER, Pascale LECONTE, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET. Pouvoirs : Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Catherine STARON), Elisabeth CHENAU (pouvoir donné à Pascale MILLOT HAUKE), Pascale BONNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT), Thierry DILLENSEGER (pouvoir donné à Elyane CLOP), Véronique PROT (pouvoir donné à Ernest FRANCO). Secrétaire de séance : Christophe PINEL
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2020-008
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

OBJET : Adoption du règlement de fonctionnement - Multi-Accueil 'Poisson Lune'

*Vu le Code général des collectivités territoriale,
Vu les délibérations 2011-069 en date du 30 novembre 2011, 2014-075 du 18 décembre 2014, 2016-039 du 30 juin 2016, 2018-010 du 01/03/2018 et 2019-042 du 27/06/2019 adoptant et modifiant le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil 'Poisson Lune'.*

Monsieur le Maire rappelle que ce document est destiné à poser les bases du fonctionnement interne en déterminant les règles d'organisation de la structure. Il comprend une présentation de la structure, un descriptif des fonctions exercées par le personnel encadrant, les modalités d'admission et toutes les dispositions nécessaires. Il est précisé que ce document doit être communiqué officiellement aux parents dont les enfants sont pris en charge par la structure.

Les modifications interviennent sur :

- La suppression de la MSA comme partenaire du multi accueil
- La modification du barème national des participations familiales, augmentation du taux d'effort
- L'augmentation du taux plafond, ressources mensuelles maximales prises en compte pour le calcul du taux horaire

Pour les familles, ces changements impactent le taux horaire : le tarif de l'heure d'accueil de l'enfant.

**Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu**

**A la majorité des membres présents et représentés par cinq (5) abstentions de Adeline FILLOT, Françoise ROUBIN, Ernest FRANCO, Véronique PROT, et Françoise ROUBIN
ADOpte le règlement de fonctionnement ci-joint.**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 5

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES		Fait et délibéré les jours Mois, an et heure que sus et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES		Annusé de réception en préfecture 069-216902684-20200213-2020-008-DE Date de réception préfecture : 14/02/2020
--	---	---	---	---